

## LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU  
COMTE DE HUNTINGDON,  
No. 1,

OFFRE Blé, cinq prix, 1er 25s, 2me 20s, 3me 15s, 4me 10s, 5me 5s; et pour Pois, Avoine, Orge, Blé-d'Inde, Patates et Foin, respectivement, le même montant et les mêmes divisions que pour le Blé. Pour Carottes, quatre prix, 1er 20s, 2me 15s, 3me 10s, 4me 5s; et pour Betteraves Cdam-pêtres et la Ruta Baga, le même nombre et le même montant et les mêmes divisions que pour les Carottes.

## POUR CHEVAUX.

	Nombre de Prix.	Schelins.
Etalons âgés . . . . .	4	40 30 20 10
Etalons ou Poulains de trois ans . . . . .	3	30 20 10
Do. de deux ans . . . . .	3	20 15 10
Jument Poulinière et Poulain . . . . .	5	35 30 25 20 15
Pouliche de trois ans . . . . .	4	25 20 15 10
Do. de deux ans . . . . .	3	20 15 10
Poulain d'un an . . . . .	3	15 10 5
Pouliche d'un an . . . . .	3	15 10 5
Cheval ou Poulain Hon- gre de trois ans . . . . .	3	15 10 5
Do. de deux ans . . . . .	3	15 10 5
Paire ou couple de Che- vaux appareillés sous harnois . . . . .	3	30 25 20

## POUR BÊTES A CORNES.

	Nombre de Prix.	Schelins.
Taureaux âgés . . . . .	4	30 25 20 15
Do. de deux ans . . . . .	4	30 25 20 15
Do. d'un an . . . . .	3	20 15 10
Vaches . . . . .	7 35 30 25	20 15 10 5
Genisses de deux ans . . . . .	4	20 15 10 5
Do. d'un an . . . . .	4	20 15 10 5
Paire de Bœufs sous le joug, de trois ans et plus . . . . .	3	20 15 10
Meilleur lot de Bêtes à Cornes Grasses, 2 Animaux ou plus, de pas moins de trois ans . . . . .	3	25 20 15

## POUR MOUTONS.

	Nombre de Prix.	Schelins.
Béliers âgés . . . . .	4	25 20 15 10
Do. d'une tonte . . . . .	4	25 20 15 10
Brebis pare de 3 . . . . .	5	25 20 15 10 5
Do. d'une tonte, do. . . . .	5	25 20 15 10 5

## POUR COCHONS.

	Nombre de Prix.	Schelins.
Verrats . . . . .	4	25 20 15 10
Traics portantes . . . . .	4	25 20 15 10

## BEURRE.

	Nombre de Prix.	Schelins.
30 livres et plus . . . . .	5	25 20 15 10 5

## FROMAGE.

	Nombre de Prix.	Schelins.
50 livres en une meule, ou plus . . . . .	5	25 20 15 10 5

L'EXPOSITION D'ANIMAUX aura lieu au Village de LACOLLE, le MERCREDI, 27 de SEPTEMBRE prochain; les Concurrents devront être sur le terrain de l'Exposition à 9 heures du matin.

THOS. GORDON,

Sec.-Trés.

Lacolle, 7 Juillet, 1854.

## AVIS

EST donné par le présent, que l'EXPOSITION de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de l'OUTAOUAIS, No. 3, aura lieu le MERCREDI, 4 d'OCTOBRE, 1854, dans le Township de Wakefield, à l'embouchure de la RIVIERE à la PECHE.

Par ordre,

JOSHUA BREADNER,

Secrétaire-Trésorier.

Wakefield, 15 Aout, 1854.

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU  
COMTE DE RIMOUSKI.

LA SOCIÉTÉ sus-dite offre de décerner les PRIX ci-dessous, à l'EXHIBITION D'ANIMAUX, PRODUITS AGRICOLES, &c., qui aura lieu à PILE VERTE, MARDI, le 17 OCTOBRE prochain, à 10 heures du matin, savoir:—

## CHEVAUX.

Classe.	s.	s.	s.	s.	s.
1re—Pour le meilleur Etalon de 3 à 8 ans, 5 prix, . . . . .	25	20	15	10	5
2e—Pour la meilleure Jument Poulinière au-dessous de 15 ans, 5 prix, . . . . .	25	20	15	10	5
3e—Pour le meilleur Poulain ou Pouliche de 2 à 3 ans, 4 prix, . . . . .	20	15	10	5	
4e—Pour le meilleur Poulain ou Pouliche de 1 à 2 ans, 4 prix, . . . . .	20	15	10	5	
5e—Pour le meilleur Poulain ou Pouliche de l'année, 4 prix, . . . . .	20	15	10	5	
6e—Pour le meilleur Cheval de Trait, 5 prix, . . . . .	25	20	15	10	5

## BESTIAUX.

7e—Pour le meilleur Taureau de 2 à 3 ans, 4 prix . . . . .	20	15	10	5
8e—Pour le meilleur Taureau de 1 à 2 ans, 3 prix . . . . .	15	10	5	
9e—Pour la meilleure Vache Laitière, 4 prix, . . . . .	20	15	10	5
10e—Pour la meilleure Genisse de 2 à 3 ans, 3 prix, . . . . .	15	10	5	
11e—Pour la meilleure Genisse de 1 à 2 ans, 3 prix, . . . . .	15	10	5	
12e—Pour le meilleur Veau de Lait, 3 prix, . . . . .	10	7 6 5		
13e—Pour le meilleur Bœuf de Trait, 3 prix, . . . . .	15	10	5	

## MOUTONS.

14e—Pour le meilleur Bélier de 2 à 4 ans, 4 prix, . . . . .	15	10	7 6 5
15e—Pour la meilleure Brebis, 4 prix, . . . . .	15	10	7 6 5

## COCHONS.

16e—Pour le meilleur Verrat, 4 prix . . . . .	15	10	7 6 5
17e—Pour la meilleure Traie, 4 prix . . . . .	15	10	7 6 5

## PRODUITS AGRICOLES.

18e—Pour le plus bel arpent de Foin à dire d'Experts, 7 prix . . . . .	20	17 6 15 12 6 10 7 6 5
19e—Pour le plus bel arpent de Blé, 7 prix . . . . .	20	17 6 15 12 6 10 7 6 5
20e—Pour le plus bel arpent de Pois, 5 prix . . . . .	15	12 6 10 7 6 5
21e—Pour le plus bel arpent d'Orge, 5 prix . . . . .	15	12 6 10 7 6 5
22e—Pour le plus bel arpent d'Avoine, 5 prix . . . . .	15	12 6 10 7 6 5
23e—Pour le plus bel arpent de Seigle, 4 prix . . . . .	15	12 6 10 5
24e—Pour le plus bel arpent de Patates, 3 prix . . . . .	15	10 5

25e—Pour le meilleur deminot de Graine de Lin, 4 prix . . . . .	12 6 10 7 6 5
26e—Pour le meilleur deminot de Mangel Wurtzel, 3 prix . . . . .	15 10 5
27e—Pour le meilleur deminot de Carottes, 3 prix . . . . .	15 10 5
28e—Pour le meilleur deminot de Navets, 3 prix . . . . .	15 10 5
29e—Pour le Chou le plus pesant, 2 prix, . . . . .	5 2 6
30e—Pour les meilleures 30lbs de Beurre, 3 prix, . . . . .	15 10 5
31e—Pour les meilleures 50lbs de Sucre d'Erable, 4 prix, . . . . .	20 15 10 5

## MANUFACTURES DOMESTIQUES.

32e—Pour les meilleures 10 verges d'Etoffe Croisée, 3 prix, . . . . .	15 10 5
33e—Pour les meilleures 10 verges d'Etoffe Légère, 3 prix, . . . . .	10 7 6 5
34e—Pour les meilleures 15 verges de Flanelle, 3 prix, . . . . .	10 7 6 5
35e—Pour la meilleure Courte-poi-te, 3 prix, . . . . .	10 7 6 5
36e—Pour le meilleur Châle ou Echarpe d'au moins une verge, 3 prix, . . . . .	10 7 6 5
37e—Pour la meilleure paire de Bas, Gants ou Mitaines, 3 prix, . . . . .	5 3 9 2 6

## RÈGLEMENS.

1o. Aucun Animal qui aura remporté un 1er Prix dans une Exhibition précédente, n'aura droit de concourir, cette année.

2o. Pour prétendre à un Prix il faudra avoir souscrit au fonds de la Société, au moins 5s.

3o. Personne n'aura plus d'un Prix dans chaque Classe.

4o. Toutes les contestations seront décidées par les Directeurs à la majorité des voix.

5o. Tous les Produits Agricoles et de Manufacture Domestique doivent provenir des propres propriétés et industries des Compétiteurs.

6o. Tous les objets exposés seront entrés dans un des Livres du Secrétaire-Trésorier, avant 10 heures A. M. du jour de l'Exposition et ils seront marqués par numéros doubles, un sur l'objet exhibé et l'autre dans le Livre du Secrétaire, avec le nom du Concurrent.

7o. Les Animaux amenés au Concours devront avoir été la propriété du Compétiteur au moins six mois avant le jour de l'Exhibition.

8o. Lorsqu'il n'y aura pas de concours pour un prix, ou que les objets seront jugés médiocres, il sera à la discrétion des Juges de refuser le Prix, en tout ou en partie, selon la bonne ou mauvaise qualité de l'objet.

9o. Les Concurrents devront donner aux Directeurs tous les Renseignemens que ceux-ci jugeront à propos de leur demander sur les objets amenés au Concours, et toute tentative de tromper, si elle est découverte, rendra celui qui l'aura faite incapable de recevoir un Prix, quand même il lui aurait été adjugé.

10o. Les Etalons et les Taureaux devront être soigneusement gardés et leurs propriétaires seront responsables des accidents qu'ils pourraient causer.

11o. Tous les Animaux de même Classe seront tenus ensemble sur le même terrain.

12o. Après la décision finale, tous les Prix seront publiquement proclamés et remis à la personne qui les aura mérités.

Par ordre,

CHS. T. DUBE,

Secrétaire-Trésorier.

Pile Verte, 6 Aout, 1854.